

OBJECTIFS

Cette formation a pour vocation d'exposer la réglementation liée aux opérations funéraires et aux cimetières. Elle permet aux professionnels de faire le point et de compléter leurs connaissances acquises lors de leur formation initiale afin de parfaire leurs pratiques au quotidien.

COMPÉTENCES – CAPACITÉS ATTESTÉES

- Identifier les différentes opérations funéraires et les réglementations afférentes
- Maîtriser les évolutions réglementaires depuis la Loi 2008-1350
- Expliquer le déroulé, les acteurs et les délais des opérations funéraires
- Identifier les principes de base liés au cimetière
- Comprendre et maîtriser les notions de terrain commun et régime de concessions
- Maîtriser les règles de gestion des concessions

PUBLIC

- Les conseillers funéraires
- Les dirigeants d'entreprise funéraire

CONTENU

Pompes funèbres

- Les opérations funéraires : transports de corps, soins, mise en bière, inhumation et crémation
- Déclarations préalables, maladies contagieuses, bracelet d'identité, surveillance et délais

Cimetières

- Principes de base
- Terrain commun et concessions
- Gestion du cimetière

DURÉE

7 heures en distanciel en visioconférence, composées de 3 sessions de 2h à 2h30

MOYENS – MODALITÉ PÉDAGOGIQUES

- Exposé projeté à l'écran de chaque candidat et commenté par des formateurs diplômés en droit funéraire
- Questions-réponses en groupe
- Visioconférence via une connexion internet et un lien zoom
- Supports PDF envoyés à l'issue de la formation par mail à chaque candidat

PRÉREQUIS

Être en poste, ou prochainement en activité, au sein d'une entreprise de pompes funèbres.

ASSISTANCE TECHNIQUE & PÉDAGOGIQUE

contact@ecole-funetique.fr

ACCESSIBILITÉ

Référent handicap : handicap@ecole-funetique.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation finale par écrit envoyé par mail au candidat et renvoyé par mail au formateur et appréciation du formateur.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Vis-à-vis du participant :

- Règlement intérieur
- Questionnaire de positionnement avant la formation et après la formation
- Enquête de satisfaction

Vis-à-vis des formateurs :

- Transmission du déroulé pédagogique
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin client
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique. Amélioration des points soulevés si nécessaires.
- « guide des formateurs » : Évaluations individuelles en fin de module de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique
- Débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire